

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 490 071

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 20024

(54) Élément de plancher, en particulier pour cases d'élevage d'animaux, notamment de veaux.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 01 K 1/015, 63/02.

(22) Date de dépôt..... 17 septembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.

(71) Déposant : Société dite : CEP, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Buissonnière, Fayet et Laudre.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en brevets,
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

La présente invention concerne un nouvel élément de plancher destiné à être utilisé, notamment dans des cases d'élevage d'animaux, en particulier des veaux.

Les éléments de plancher actuellement connus sont
5 constitués par des lattes ou planches en bois qui sont assemblées pour laisser entre elles un espace suffisant pour permettre l'évacuation des déjections des animaux par rinçage au jet.

Ce mode de réalisation présente des inconvénients.
10 En effet, le bois s'imprègne d'humidité et des déjections ne sont pas évacuées de sorte qu'il se constitue des foyers microbiens importants. C'est le cas, tout particulièrement, au voisinage des parties du plancher qui reposent sur des longerons et traverses de soutien.

15 Pour remédier à cet inconvénient, on a proposé de réaliser les planchers des cases d'élevage d'animaux au moyen de dalles en béton. Cette disposition présente d'autres inconvénients. En effet, les dalles sont lourdes à manipuler. Elles finissent par s'écailler et la nature
20 rugueuse du béton retient également des salissures qui provoquent des développements bactériens.

La présente invention remédié aux inconvénients ci-dessus en créant un nouvel élément de plancher qui peut être utilisé, non seulement dans l'application indiquée ci-dessus,
25 mais encore à des fins quelconques, par exemple pour constituer un plancher intermédiaire dans un véhicule de transport de certaines denrées, notamment des poissons, car les éléments de plancher de l'invention peuvent être facilement lavés, ils séchent sans difficulté et ils sont complètement
30 imputrescibles.

Conformément à l'invention, l'élément de plancher, en particulier pour cases d'élevage d'animaux, notamment des veaux, reposant sur des longerons, est constitué sous la forme d'un caillebotis monobloc présentant, sur son dessous,
35 une structure à alvéoles ouverts et, sur son dessus, des pastilles saillantes entre certaines au moins desquelles

sont prévus des trous débouchant dans certains au moins des alvéoles.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent, d'ailleurs, de la description détaillée qui 5 suit.

Une forme de réalisation de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, au dessin annexé.

La figure 1, est une perspective d'une case pour élevage de veaux et animaux analogues.

10 La figure 2 est une vue de dessus du caillebotis utilisable dans la case de la figure 1.

La figure 3 est une vue de dessous correspondant à la figure 1.

15 La figure 4 est une élévation latérale, partie en coupe, suivant la ligne IV-IV de la figure 1.

La figure 5 est une coupe partielle d'un détail de réalisation.

20 La case pour l'élevage de veaux, qui est représentée à la figure 1, comporte un plancher 1 supporté par des longerons 2 servant également au support des côtés latéraux 3, 4 ou bat-flanc. Les extrémités de la case sont fermées soit par le fond plein 5, soit par une trappe ou une porte 6. Le plus souvent on utilise une trappe comportant des montants 7 qui sont engagés dans des lumières du plancher 25 et maintenus, à leur partie supérieure, entre des traverses 8 ce qui permet une ouverture et une fermeture faciles de la case pour l'entrée et la sortie de l'animal.

Selon l'invention, le plancher 1 est réalisé au moyen de caillebotis 9 fabriqués en matière synthétique, 30 notamment en résine thermoplastique du genre polyéthylène ou analogue. Le plancher 1 comporte plusieurs caillebotis assemblés bout à bout ou simplement accolés les uns aux autres.

Comme l'illustrent les figures 2 à 4, le caillebotis 35 comporte un dessus 10 à partir duquel font saillie des pastilles 11 présentant, par exemple, la forme d'un carré à

coins arrondis. Les pastilles 11 sont destinées à réduire les risques de glissement de l'animal sur le caillebotis.

Des trous 12 sont également prévus, dans le dessus du caillebotis, entre les pastilles 11. Pour conférer au 5 caillebotis une résistance à la flexion appropriée, il est formé une bordure périphérique 13 et des nervures longitudinales 14 et transversales 15.

Comme l'illustre la figure 3, les nervures longitudinales 14 et transversales 15 délimitent des alvéoles ouverts 10 dans lesquels ouvrent les trous 12. Il est avantageux que les alvéoles voisins des côtés longitudinaux du caillebotis ne présentent pas de trou 12. En effet, le caillebotis est destiné à reposer sur les traverses 2, décrites dans ce qui précède, par des bords longitudinaux 13 et il 15 importe que les longerons 2 soient protégés par le caillebotis des déjections de l'animal et des liquides de rinçage qui sont projetés de temps en temps pour assurer le nettoyage du caillebotis.

Outre ce qui précède, le caillebotis présente près 20 de l'un de ses bords terminaux des boutonnières 16 traversant le dessus de part en part et autour desquelles sont formées des parois 17 de hauteur correspondant à celle des nervures 14, 15. La boutonnière 16 permet, ainsi, l'introduction des montants 7 de la trappe 6 décrite en référence 25 à la figure 1.

Des trous 18 sont également prévus dans les côtés terminaux et/ou latéraux du caillebotis, de préférence dans des parties renforcées 19, pour permettre le passage de boulons de fixation 20, comme l'illustre la figure 5, 30 lorsqu'on désire assembler rigidelement plusieurs caillebotis les uns à la suite des autres.

Bien que cela ne soit pas représenté, il est avantageux de prévoir des moyens permettant l'obturation de certains des trous 12 pour réduire la surface de passage 35 de l'air dans certaines parties du plancher 1, notamment dans les parties qui correspondent à la poitrine et au cou

de l'animal. On évite, ainsi, une ventilation excessive due au fait que la case est nécessairement disposée à une distance notable au-dessus du sol, par exemple de l'ordre dè 30 à 40 cm, pour permettre un nettoyage fréquent.

5 L'invention n'est pas limitée aux exemples de réa-lisation représentés et décrits en détail car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

En particulier, la forme des trous 12 peut varier
10 entre la partie antérieure et la partie postérieure du caillebotis pour régler la ventilation à travers le caille-botis. Il est possible, également, que la paroi des trous 12 ne soit pas verticale mais, par exemple, que cette paroi délimite les génératrices d'un tronc de cône. De même le
15 dessous de la bordure périphérique 13 et le dessous des nervures 14 et 15 peuvent présenter des saillies 20, con-vexes ou concaves, pour faciliter l'écoulement de liquides lorsque l'élément de plancher est posé sur une surface plane. Ces saillies améliorent également la stabilité
20 en particulier sur des surfaces rugueuses.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Élément de plancher, en particulier pour cases d'élevage d'animaux, notamment des veaux, ledit élément reposant sur des longerons, caractérisé en ce que chaque 5 élément est constitué sous la forme d'un caillebotis monobloc présentant sur son dessous une structure à alvéoles ouverts et sur son dessus des pastilles saillantes entre certaines au moins desquelles sont prévus des trous débouchant dans certains au moins des alvéoles.
- 10 2. Élément suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins les alvéoles formés le long des côtés latéraux de chaque caillebotis ne présentent pas de trou.
- 15 3. Élément suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par des boutonnières, bordées par des parois saillant à l'intérieur des alvéoles, formés à partir du dessus du caillebotis près des côtés terminaux.
4. Élément suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par des moyens d'assemblage de plusieurs caillebotis.
- 20 5. Élément suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens d'assemblage des caillebotis comportent des boulons ou analogues passés dans des trous prévus dans les bords desdits caillebotis.
- 25 6. Élément suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par des moyens pour obturer certains des trous prévus dans le caillebotis.
7. Élément suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que chaque caillebotis présente des trous de forme variable.
- 30 8. Élément suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la paroi délimitant certains au moins des trous d'un caillebotis s'étend suivant les génératrices d'un tronc de cône.
- 35 9. Élément suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par des saillies formées sur le dessous de la bordure et des nervures.

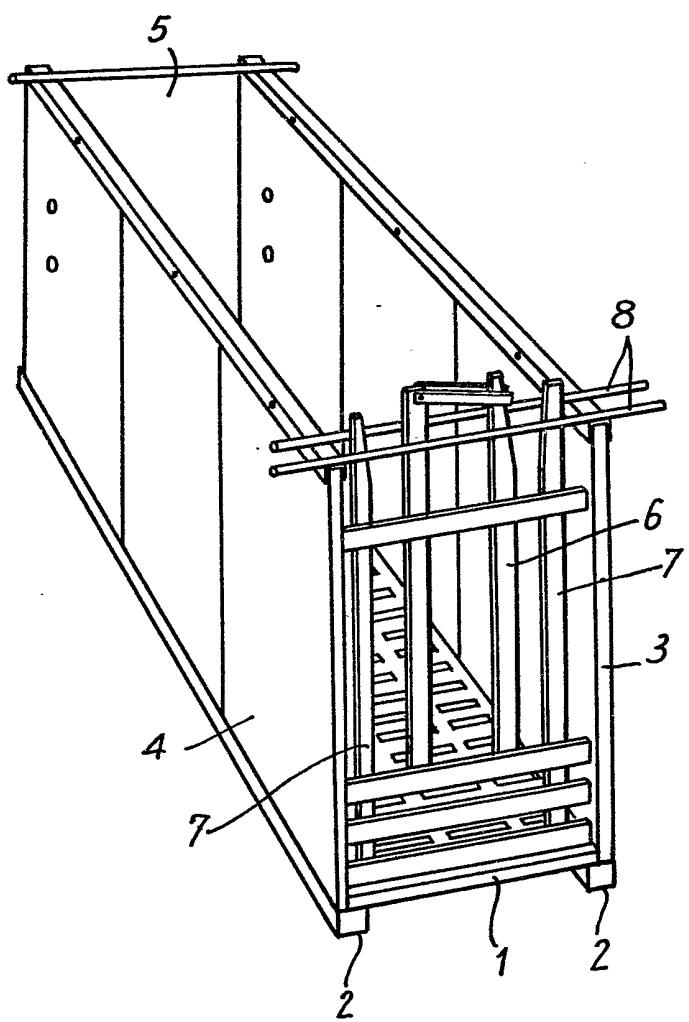
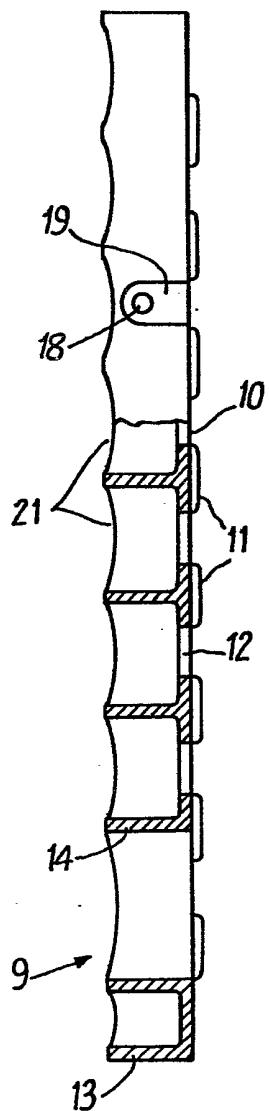
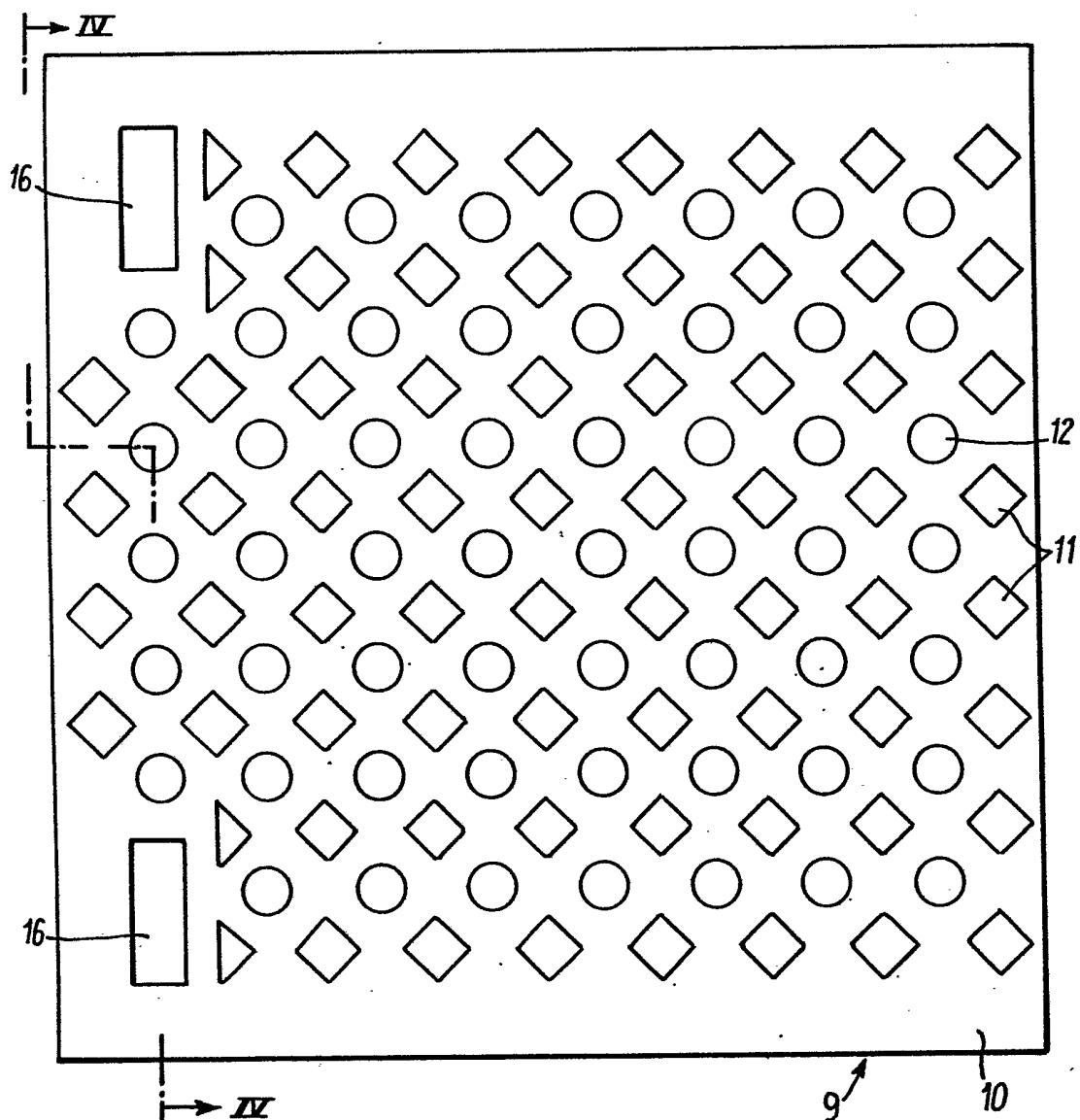
Fig:1*Fig:4*

Fig: 2

2490071

3/3

Fig:3

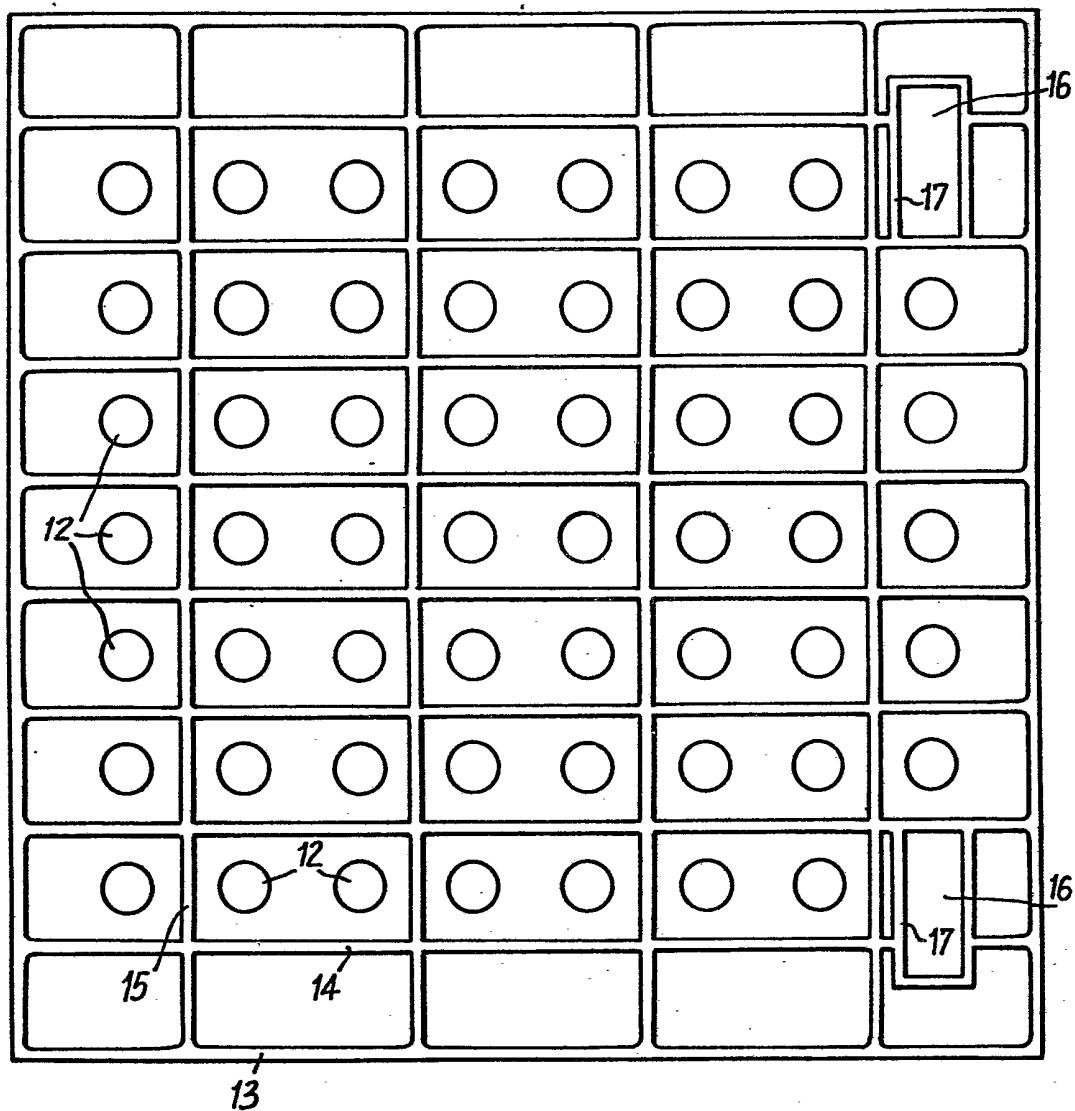


Fig:5

